



LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRE des 26 & 27 mars 2026

A l'heure où cette lettre paraîtra, le projet de loi de simplification de la vie économique, révisé par la Commission Mixte Paritaire et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale les 14 et 15 avril 2026, aura été adopté à une majorité relative par les député-e:s (530 votants : 275 Pour, 225 Contre et 30 Abstentions) et une large majorité par les sénateur-trices (344 votants : 223 Pour, 100 Contre, 21 Abstentions, 4 n'ont pas pris part au vote).

Outre la dangerosité de certaines mesures inscrites dans cette loi, la CGT s'inscrit en faux contre l'adoption de ce texte, qui vient, entre autres, rebattre les cartes sur la question de la conception des politiques publiques et ce à quoi elles sont destinées.

Elle s'inscrit d'autant plus en faux, que, s'agissant plus particulièrement des CESER, ce texte instaure une disposition qui vise à les rendre facultatifs, alors même que cela ne figurait dans aucun des deux textes initiaux de l'Assemblée nationale et du Sénat. C'est ainsi que dans le titre 1er : simplifier l'organisation de l'administration (chercher l'erreur concernant les CESER « qui ne relèvent ni du champ de la complexité administrative pesant sur les entreprises, ni de celui des procédures économiques »), à l'article 1er, relatif au code général des collectivités territoriales, une petite phrase vient s'ajouter au début du 4^{ème} alinéa de l'article L.4134-1, définissant le rôle des CESER, qui dispose qu'à la demande du Président du Conseil régional, le Conseil régional peut délibérer pour instituer un Conseil Economique, Social et Environnemental Régional. »

C'est un véritable camouflet qui est ainsi infligé à la démocratie sociale et

territoriale. Car les CESER représentent un espace de dialogue, d'anticipation et de co-construction entre les représentants des forces de la société civile dite organisée dans les territoires et l'organe régional. Ils sont une composante constitutive de la collectivité régionale depuis 1972 et non une agence de l'État. Leur existence procède d'un acte fondateur de la décentralisation, qui vient légitimer la place de cette société civile dans la co-construction des politiques publiques.

Cette décision, qui vise à les rendre facultatifs, est d'autant plus symbolique qu'elle a été prise sans concertation aucune avec les Régions concernées. Par ailleurs, elle risque de conduire inévitablement à sur-politiser et instrumentaliser la société civile au moment du renouvellement des instances, alors même que l'intérêt des CESER consiste précisément, dans leur forme actuelle, à en faire des instances consultatives apolitiques. Enfin, sa mise en oeuvre provoquera incontestablement une rupture d'égalité de traitement des territoires, si, par cas, un ou une président-e de Région ne faisait pas cette proposition d'instituer cette instance consultative, ou que l'entité Région votait contre.

Un recours a été déposé devant le Conseil constitutionnel conformément aux délais prescrits. Ce dernier devrait statuer sur le contrôle de constitutionnalité éventuel avant le 30 mai 2026, sachant que la validation de la loi peut être totale, partielle ou censurée.

Les points traités à l'ordre du jour des séances plénières des 26 et 27 avril derniers, objets de la présente lettre des mandaté-e:s CGT CESER, constituent un aperçu très intéressant de la richesse des

travaux et débats qui se font jour au sein du CESER NA, non seulement au cours de ces journées, mais également lors des différentes commissions qui se réunissent régulièrement et des échanges qui peuvent avoir lieu lors des Groupes Inter-Assemblées (GIA) entre les mandaté-e:s CESER et les services et élu-e:s de la Région sur les dossiers présentés lors des commissions permanentes de la Région. Soulignons que la mise en oeuvre de ces GIA constitue une particularité de la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour clore cet édito et au regard des menaces qui pèsent de toute part, il nous faut rappeler à ce gouvernement et aux protagonistes du néolibéralisme que le 1^{er} mai est à nous, que c'est la journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Que c'est une journée chômée et qu'elle le restera !

<https://www.facebook.com/watch/?v=1002479373216029>



Jérôme
CASSAING
(64)

Commission 4B



Béatrice
PORET
(33)

Commissions 1B

ÉDITORIAL

aire

SOMM

PLÉNIÈRE DES 26 & 27 mars 2026

" DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°1 SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2026 "

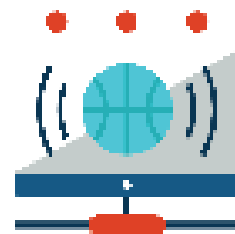
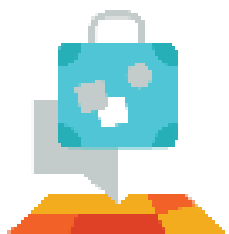
" L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES "

" STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE LA DÉFENSE : CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET AVEC L'ENTREPRISE NAVAL GROUP "

" VIVRE DIGNEMENT : LES CAHIERS DE DOLÉANCES EXIGENT TOUJOURS UNE RÉPONSE "

" LA MOBILITÉ EN MILIEU RURAL DES SOLUTIONS POUR SE DÉPLACER PAR MONTS ET PAR VAUX EN NOUVELLE-AQUITAINE "

" POINT D'ÉTAPE RELATIF AU RAPPORT EAU CESER DE L'ATLANTIQUE "



" Décision modificative (DM) n° 1 sur le budget prévisionnel 2026"

- Avis -

Texte introductif à la déclaration CGT lue en plénières CESER des 26 et 27 avril 2026, relative à la Décision Modificative sur le Budget 2026.

La CGT fait reculer la fragmentation et la privatisation du service TER en Poitou-Charentes ?

Sur ce sujet sensible, qui concerne la réponse aux besoins de mobilité tels que fortement exprimés comme une des principales revendications des cahiers de doléances, le groupe CGT au CESER a placé l'exécutif régional devant ses responsabilités concernant son choix de placer les TER Poitou-Charentes sur le « marché ». Ainsi, dans le cadre de l'étude d'une décision modificative au budget visant le financement du service TER pour les dix prochaines années, la CGT a pointé les enjeux dans le contenu de sa déclaration liminaire. En préambule, nous avons déploré de ne pouvoir faire une analyse approfondie puisqu'en raison du droit des affaires, nous nous trouvons plongés dans une véritable omerta du rail. Nous y avons néanmoins dénoncé les surcoûts exorbitants d'argent public dépensé par les Régions pour ouvrir à la concurrence alors que, dans le même temps, des lignes ferroviaires ferment en lien avec le sous-financement du réseau par l'État ! Autre conséquence, appuyée aussi par de récents votes du Sénat, les usager-e-re-s sont aussi frappé-e-s au portefeuille puisque les hausses de prix du billet ont dépassé l'inflation en 2024 et 2025 dans bon nombre de régions, mettant ainsi à mal le principe d'égalité territoriale et le reste à vivre au moment où les prix à la pompe explosent. Les cheminot-e-s aussi devraient passer à la caisse pour financer les dividendes du privé, puisque c'est bel et bien l'accord 35 h qui est sur la sellette à la SNCF, alors même que la situation sanitaire et sociale est particulièrement alarmante depuis le début de l'année.

Inacceptable pour la CGT, qui pointe aussi quelles sont les responsabilités et l'importance d'une gouvernance à gauche de notre région ! Même si la CGT n'est à aucun moment intervenue dans l'analyse des réponses du marché public lancé sur l'exploitation du TER Poitou-Charentes, ce travail ayant été fait en amont, elle a néanmoins estimé souhaitable de faire entendre au Président de Région, lors de la plénière CESER, son argumentaire sur l'impérieuse nécessité qu'elle voyait à confier l'exploitation du TER à l'opérateur historique SNCF. Alain Rousset a simplement fait état, lors de cette séance, qu'il annoncerait le nom du prestataire retenu dans les 48 heures. Le Conseil régional avait, en son âme et conscience, laissé circuler pendant deux jours l'information relayée par BFM TV, concernant Transdev (autre opérateur potentiel), sans la démentir malgré une conférence de presse ce même 31 mars à 14h30, plaçant ainsi les cheminot-e-s menacé-e-s d'un transfert au privé dans une situation psychologique potentiellement gravissime. Nous avons la faiblesse de croire que l'intervention de la CGT a pu conduire Alain Rousset à infléchir sa position, car in fine, c'est bien à SNCF Voyageurs que le lot Poitou-Charentes a été attribué.



Mais notre vigilance reste de mise, car la politique de filialisation de l'opérateur historique porte aussi les germes d'une volonté d'abaissement des coûts d'exploitation avec pour variables d'ajustement les conditions sociales des cheminot-e-s. Alors bien sûr, c'est un soulagement pour les agent-e-s du périmètre Poitou-Charentes qui sont « transférables » et pour les cheminot-e-s en général, actrices et acteurs du service public, mais il convient de rester mobilisé-e-s pour nos conditions de travail de demain. Comme pour les dernières initiatives de Limoges, Périgueux et Saintes, c'est toute la CGT de la Nouvelle-Aquitaine qui restera mobilisée pour porter un rail public en réponse aux besoins de la population et des conditions sociales et de travail de haut niveau pour les travailleur-euse-s du rail !

Cette bataille du rail démontre une chose essentielle : seule l'action collective permet d'infléchir les décisions libérales et de défendre efficacement le commun. Voilà toute l'importance de se mobiliser collectivement.

[Lire la déclaration CGT](#)

[Lire l'Avis](#)



David
PLAGES
(33)

Commissions 2 D

" L'Intelligence Artificielle : impacts, risques et opportunités pour les filières économiques régionales "

- Rapport -



Texte introductif à la déclaration CGT lors des séances plénières CESER des 26 et 27 mars 2026 sur le rapport Intelligence Artificielle.

Lors de la présentation de ce rapport, la CGT a fait le choix d'une abstention de vigilance. Si nous avons salué la qualité du diagnostic posé par ce dernier, nous nous devons d'alerter sur les véritables enjeux d'une technologie présentée comme un miracle, mais qui masque une réalité bien plus préoccupante pour le monde du travail.

Premièrement, nous avons dénoncé une course à la rentabilité qui menace massivement l'emploi. Ne soyons pas dupes, derrière les promesses d'innovations technologiques vantées par les géants du numérique et une partie du patronat, le but réel est avant tout d'augmenter la rentabilité financière. Aujourd'hui, plus de 5 millions de salarié-e-s en France, soit 16,3 % des emplois, sont directement menacés par l'arrivée ou le développement de l'IA sur leur lieu de travail. Cette épée de Damoclès ne cible plus seulement les emplois précaires. Le risque d'automatisation frappe désormais de plein fouet toutes les catégories socioprofessionnelles, les métiers très qualifiés et à hauts revenus, que ce soit dans l'ingénierie, l'informatique ou encore le droit, personne ne sera épargné si dirigeants et politiques n'anticipent pas ces transformations.

Au-delà des menaces sur l'emploi, cette technologie entraîne trop souvent une dégradation profonde du sens et des conditions de travail. On nous vend des gains de productivité, mais ceux-ci cachent en réalité un lourd épuisement mental pour les salarié-e-s. Ces nouvelles organisations du travail dépossèdent les travailleurs et travailleuses de leur expertise et se voient relégué-e-s à un rôle de simple exécutant-e, et confiné-e-s au rang de contrôleur-euse d'algorithmes. Nous sommes bien loin de l'obligation de l'employeur d'utiliser les qualifications de ces salarié-e-s.

La CGT regrette que ce rapport ne soit pas plus ambitieux en termes d'alertes, mais surtout de préconisations pour garantir notre souveraineté ainsi que la place de l'IA dans le parcours de formation des jeunes. Les jeunes, les talents de demain, sont exclus de ce rapport alors qu'ils sont touchés de plein fouet par l'IA.

La CGT rappelle une exigence fondamentale face aux logiques purement comptables, c'est l'humain qui doit impérativement conserver le contrôle de ces outils pour qu'ils soient au service des besoins des populations et non pas au service de la finance débridée. Le développement du progrès social n'est pas une option, mais bien une obligation de résultat !

[Lire l'intervention de la délégation CGT](#)
[Lire le rapport d'autosaisine](#)



Paul Hervé
ROUSSEAU
(16)

Commissions 3 A



Jérôme
CASSAING
(64)

Commission 4B

" Stratégie régionale en faveur de la défense : contrats de partenariat avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise NAVAL GROUP "

- Rapport -

Texte introductif relatif à la déclaration CGT en plénière CESER des 26 et 27 mars 2026 sur la stratégie régionale en faveur de la défense : contrats de partenariat avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise NAVAL GROUP.

Pour la première fois depuis la création de la région Nouvelle-Aquitaine, il y a 10 ans, l'assemblée du CESER avait l'occasion de débattre de la DÉFENSE, de l'armement et des choix stratégiques de la Région pour sa filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD).

La CGT a regretté que le CESER ne donne un avis uniquement que sous l'angle « économie » et ne puisse développer ses arguments dans les autres commissions sur l'ensemble des problématiques autour de la filière comme :

- La dualité entre le besoin des armées et celui du civil ;
- Les conditions de travail dégradées par l'intensification de la production et des conflits sociaux majeurs en cours sur les rémunérations des salarié-e-s comme chez EURENCO en Dordogne, NAVAL GROUP en Charente ;
- La souveraineté, avec en filigrane les questions suivantes : pour qui fabriquons-nous les armes ? Défense nationale ou exportation de guerre ? (Vente illégale sans le dire à Israël, fabrication de presque 75 Rafale sur 100 pour des puissances étrangères, délocalisation d'usines au Maroc...);
- L'environnement : production de gaz à effet de serre, consommation d'énergies fossiles ou pollution des eaux de notre région ;
- La formation des jeunes, des apprenti-e-s et la sous-traitance des TPE et PME ;
- La pertinence éthique de la production d'armements.

Si la CGT n'est pas opposée à l'industrie de l'armement tant qu'elle sert à protéger et à défendre une population, son État, ses intérêts et ses infrastructures contre un potentiel agresseur, elle a toujours refusé que les armes soient considérées comme des marchandises banales utilisées pour générer du profit.

Dans le respect du droit international, la CGT manifestera le 1^{er} mai sa solidarité avec les millions de travailleurs et de travailleuses qui se trouvent sous les bombes, comme en Ukraine, en Iran, au Liban, en Palestine ou encore au Soudan...

Trump, Poutine, Netanyahu et leurs alliés d'extrême droite multiplient les guerres et cherchent à remplacer le droit international par la loi du plus fort, ou plutôt du plus riche. Ces guerres pénalisent l'ensemble des travailleurs et des travailleuses : les prix de l'énergie explosent et nos services publics sont asphyxiés pour augmenter les budgets d'armement. Les coupes budgétaires réalisées par l'État, qui n'a pas voulu taxer les plus riches, les grandes entreprises via la taxe Zucman, en disent long sur les choix opérés.

Le budget de guerre Lecornu 2026 favorise le seul ministère de la défense qui voit progresser son budget de 6,5 milliards d'euros en 2026. Mais cela ne va s'arrêter là : ce sont plus de 36 milliards d'augmentation budgétaire qui sont prévus jusqu'en 2030 (plus 6,5 milliards en 2027, puis plus 8 milliards en 2028 et 9 milliards pour chaque année 2029 et 2030).

Par ailleurs, la journée obligatoire de défense et de citoyenneté pour les jeunes de 18 ans est remplacée par la journée obligatoire de mobilisation. Une évolution sémantique qui en dit long également.

On nous prépare à la guerre et aux sacrifices humains qui vont de pair, tout comme de nos conquies que sont la santé, la retraite et les services publics.

Il y a urgence à sortir de cette surenchère guerrière. La France et l'Europe doivent s'affirmer pour imposer un agenda de paix et de désarmement, défendre l'ONU et le droit international.

[Lire l'intervention de la délégation CGT](#)
[Lire l'Avis](#)



Philippe
GORY
(23)

Commissions 4 A

" Vivre dignement : les cahiers de doléances exigent toujours une réponse "

- Rapport -

Texte introductif relatif à la déclaration CGT en plénière CESER des 26 et 27 mars 2026 sur le rapport de la Section Veille et prospective : « Les cahiers de doléances exigent une réponse ».

Loin des clichés véhiculés par les médias et le gouvernement sur le mouvement des gilets jaunes et les cahiers de doléances qui en découlent, l'excellent rapport du CESER sur les cahiers de doléances en Nouvelle-Aquitaine nous interpelle sur son contenu réel : justice sociale et fiscale, pouvoir vivre dignement, attachement aux services publics, aspiration à une participation citoyenne et démocratique, souhait d'une écologie solidaire, responsable et à même de réduire les inégalités sociales et territoriales.

Les cahiers dans leurs multiples formes ont tous ce point commun : l'exigence de justice sociale et fiscale ainsi que le profond désir de démocratie transcendent tous les thèmes abordés dans les cahiers.

Bien loin de « la peur de l'autre » et de l'insécurité présentées par certains partis et par les médias comme LA préoccupation essentielle, c'est bien une dignité citoyenne et le pouvoir de vivre dignement qui sont exigés et à l'aube d'une prochaine élection présidentielle, d'une mainmise du capital et de l'extrême droite sur les médias, de l'agitation du drapeau de

la peur et son corollaire une économie de guerre, ce rapport doit être connu et devenir viral. Il porte à lui seul tout ce que le Politique avec un grand P, se doit de traduire en actes.

Les mandaté-e-s CGT au CESER saluent ce rapport, sourcé du début à la fin, et invitent toutes et tous les camarades à le découvrir et à le faire connaître !

[Lire l'intervention de la délégation CGT](#)

[Lire le projet de rapport](#)



Cécile
SAYEZ-PAYENCET
(33)

**Commission 4
Section V & P**

" La mobilité en milieu rural des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine "

- Rapport -

Texte introductif à la déclaration CGT lors des séances plénières du CESER des 26 et 27 mars 2026, relative au rapport sur LA MOBILITÉ EN MILIEU RURAL.

L'avis rendu sur le rapport relatif à la mobilité en milieu rural a permis de dresser un panorama très précis de ce qu'est la mobilité en milieu peu dense, quel que soit d'ailleurs le degré d'éloignement avec des villes aux réseaux d'infrastructures beaucoup plus structurés. Il en résulte de très grandes inégalités pour les habitant-e-s de Nouvelle-Aquitaine, une exacerbation des injustices sociales subies par nombre d'entre eux-elles, avec trop souvent à la clé exclusion, trajet domicile-travail compliqué, renoncement à toute vie sociale ou encore difficulté pour se soigner ou élever ses enfants.

La CGT s'est beaucoup investie dans le travail autour de ce rapport, bien sûr pour porter nos revendications, notamment en matière d'organisation des transports collectifs, mais aussi pour faire mieux mesurer ce que signifie vivre et travailler dans des bassins de vie en déshérence.

La CGT a aussi proposé que l'avis soit prolongé par l'examen futur des conditions de déplacement dans les quartiers

périurbains : leur relative proximité n'est trop souvent pas du tout synonyme de rapidité d'accès !

Le diagnostic comme les propositions contenues dans ce rapport dense et ambitieux méritent d'être partagés dans la CGT. Les camarades mandaté-e-s par la CGT au CESER se tiennent à la disposition des organisations CGT de NA.

[Lire l'intervention de la délégation CGT](#)

[Lire le projet de rapport](#)



Marie-Laurence
BERTRAND
(64)

Commission 2A

" Point d'étape relatif au rapport Eau CESER de l'Atlantique"

Texte introductif à la déclaration CGT lors des séances plénières CESER NA des 26 et 27 mars 2026 sur le point d'étape relatif au rapport Eau CESER de l'Atlantique.

Le sujet de l'eau est au cœur des préoccupations des françaises et des français. Chaque jour éclatent des scandales sur cette ressource que le capital souhaite s'accaparer.

Lors de notre conférence régionale, des débats riches ont fait remonter des problématiques de ressource en eau mais aussi les outils à disposition des militant·e·s pour travailler cette question dans le sens du bien commun plutôt que comme une marchandise.

L'association des CESER de l'Atlantique, composée des CESER Normandie, Bretagne, Pays de Loire, Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine, a initié un rapport "eau" dont l'avancée a été présentée lors de la dernière plénière du CESER.

Malgré le travail réalisé par les camarades CGT dans le groupe de travail et au bureau du CESER NA, les lobbys agricole et industriel ont fait le forcing pour n'aborder ce sujet que sur le plan de la quantité.

Or, pour la CGT, il est impossible de séparer qualité et quantité d'eau disponible. C'est pourquoi un travail des groupes CGT dans les différents CESER a permis de porter

une contribution demandant la prise en compte de la qualité de l'eau dans ce rapport. Appuyé par une contribution du CESER NA à l'initiative notamment de la CGT, le bureau du CESER a demandé que la copie soit revue afin d'intégrer la problématique de qualité.

Par ce travail de toute la CGT, nous espérons que l'intérêt des citoyen·ne·s sera au cœur du rapport des CESER de l'Atlantique contre ceux qui souhaitent s'accaparer ce bien si précieux.

[Lire le projet de rapport](#)



Hervé
PINEAUD
(19)
Président
de la commission
Environnement
**Commissions 3 D
Bureau du CESER**



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr